

# NOTRE COURRIER

JOURNAL D'ASSURANCE

PUBLIÉ À QUÉBEC, 119, RUE ST-PIERRE, CHAMBRE No. 5.

Abonnement— MARS-AVRIL 1902

—50cts.



L'HON. L.-P. PELLETIER, M. P. P.

## RÉSURRECTION

Grâce au généreux esprit d'initiative de la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO., nous sommes en état de reprendre aujourd'hui une entreprise des plus louables qui, à peine éclos il y a trois ans, était forcément abandonnée ou plutôt suspendue, interrompue temporairement. Il s'agit de la publicité dans l'intérêt de l'élément le plus considérable de la population de la Province de Québec, d'une petite revue périodique d'assurances en langue française.

C'est un louable et généreux mouvement de la part de la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO., et on saura sans aucun doute lui en tenir compte à l'occasion.

L'assurance sur la vie est mieux comprise, mieux appréciée qu'elle ne l'a jamais été dans la province de Québec. Nos compatriotes comprennent maintenant que c'est un impérieux devoir pour eux de profiter des avantages incontestables de l'assurance sur la vie, qui leur permet de pourvoir en cas de décès au besoin de ce dont la subsistance dépend nécessairement d'eux, et ils sont généralement prêts maintenant à s'imposer tout autant de sacrifices pour cela que pour les besoins ordinaires et de rigueur de l'existence.

L'utilité, la nécessité de l'assurance est donc généralement admise. Nous n'avons plus à argumenter pour en faire valoir l'importance. Mais reste maintenant l'embaras du choix entre mille et un systèmes d'assurance préconisés à qui mieux mieux par des apôtres, des propagateurs, des missionnaires intéressés. Reste encore cette autre difficulté non moins grande, savoir discerner entre une légion de compagnies d'assurances, toutes plus séduisantes les unes que les autres, celles qui offrent le plus de garanties de solidité et de régularité :

Cette petite revue, tout en faisant valoir d'une manière toute particulière les incontestables mérites et qualités de la MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO.—une compagnie canadienne qui jouit

juste titre  
e temp  
isés bien  
nie d'as  
a désap

enseigne  
ance sur

hon

Le

partie in

agnie

ette p

es non

viseurs

est de

nie de

u Tra

tc., et

L

istole

eiller

chef de

asau

A

te. A

lève

ous le

n dr

ouis

rude.

juste titre d'une réputation d'intégrité qu'on lui envie,—exposera  
 e temps à autre les défauts de divers systèmes d'assurance préco-  
 isés bien à tort, et en particulier le vice inhérent à toute compa-  
 nie d'assurance basée sur le principe décevant, trompeur, si fécond  
 a désappointements de la mutualité. Elle cherchera en un mot à  
 enseigner, à instruire et intéresser sur l'important sujet de l'assu-  
 rance sur la vie.

---

## M. l'hon. Louis Philippe Pelletier, M. P. P.

---

Le sujet distingué de cette courte esquisse biographique fait  
 partie intégrante, pour ainsi dire, du personnel de l'importante com-  
 pagnie d'assurance qui a généreusement assumé la responsabilité de  
 cette petite revue d'assurance en langue française, dans l'intérêt de  
 ses nombreux clients de la Province de Québec. Il est l'un des  
 directeurs légaux de la *Manufacturers Life Insurance Co.*, comme il  
 est de plusieurs autres grandes corporations entr'autres : la Compa-  
 gnie de Lumière Electrique et Tramway de Québec, la compagnie  
 du Tramway électrique de Lévis, la *Canadian Electric Light Co.*  
 etc., etc.

Louis Philippe Pelletier est originaire de la paroisse de Trois-  
 issoles, comté de Témiscouata, et fils de l'hon. T. P. Pelletier, Con-  
 seiller Législatif, et de Dame Caroline Casault, sœur du Juge en  
 chef de la Cour Supérieure pour le district de Québec, Sir L. N.  
 Casault.

Après avoir fait un brillant cours d'études classiques au Collège  
 de la Pocatière, il est entré à l'Université Laval comme  
 élève de la faculté de droit, et il en est sorti trois ans après avec  
 tous les honneurs que cette institution peut conférer à un étudiant  
 en droit : la médaille d'or du Marquis de Lorne et de la Princesse  
 Louise, le premier prix Tessier et le degré de licencié *Summa cum  
 laude.*

Il a été admis au Barreau en 1880, et deux ans après son admission, il était appelé à remplir pendant trois années consécutives fonctions de substitut du Procureur Général aux assises criminelles de Québec.

En 1891 il était nommé Conseil de la Reine.

On peut dire que depuis son admission au Barreau, ce brillant disciple de Thémis a occupé dans la plupart des procès qui ont marqué le retentissement dans le pays.

L'Hon. L. P. Pelletier a pris une part très importante à la politique provinciale. Après avoir été membre du Conseil Législatif pendant une couple d'années, il a donné sa démission pour briguer les suffrages de l'électorat comme candidat pour l'Assemblée Législative. Il a été élu deux fois par acclamation dans le comté de Dorchester, et quatre autres fois avec d'écrasantes majorités. Il a été Secrétaire Provincial sous les administrations DeBoucherville et Taillon, et Procureur Général sous l'administration Flynn ; il est également le premier lieutenant du chef de l'opposition à l'Assemblée Législative.

E. L. Fiset, L. L. B.

J. E. Chapleau, L. L. B.

## FISET & CHAPLEAU

AVOCATS

119, rue St-Pierre,

Québec

## A. FAUCHER

Liquidateur et Administrateur de Successions. | Accountant and Liquidator of Estates  
Commissaire Cour Supérieure. | Commissioner Superior Court.

119, RUE ST-PIERRE - QUEBEC.

☎ Téléphone 1090.

## La Manufacturers Life

La "MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO. et la TEMPERANCE AND GENERAL LIFE ASSURANCE CO se sont fusionnées ou amalgamées au mois de juin 1901.

Cette opération a été en suspens pendant un certain temps ; les affaires des deux compagnies ont eu alors à souffrir un tant soit peu cette période de suspension ; on le constate par le nombre de polices prises que l'on voit mentionné dans une certaine partie du rapport des opérations de la Manufacturers Life que nous publions après.

Mais ce même rapport nous montre qu'une fois la fusion des deux compagnies passée à l'état de fait accompli, la confiance dans les opérations de cette excellente compagnie d'assurance sur la vie n'a pas tardé à renaître ; les événements ont prouvé que l'on avait eu raison. Les affaires de la Manufacturers Life ont augmenté immédiatement d'une manière extraordinaire après cette opération de fusion, et les dépenses d'administration ont diminué de suite dans une proportion remarquable ; autant de résultats on ne peut plus satisfaisants pour les porteurs de ses polices.

Le premier rapport annuel publié depuis la fusion des deux compagnies, qui se trouve être le quinzième de la Manufacturers Life Insurance Co,—nom que portent actuellement les deux compagnies fusionnées,—indique que la compagnie nouvelle a fait des progrès extraordinaires.

Ainsi les directeurs ont eu dans le cours de l'année dernière à examiner de nouvelles demandes de police pour une valeur de \$663,378.00 ; c'est \$531,000 de plus que le bureau de direction des deux compagnie n'avait reçu en 1900.

La compagnie a dû en refuser là dessus pour une valeur de \$66,117.00, et à la fin de l'année elle en avait encore à examiner pour tout le montant, pour une valeur de \$33,860.00. Elle a donc émis en 1900, des nouvelles polices pour une valeur de \$5,023,401.00.

À la fin de l'année dernière elle comptait pour \$27,139,424.00 de polices en vigueur.

Le rapport financier de la compagnie indique que son revenu total, tant en primes qu'intérêts sur placements, loyers, etc., a été

l'année dernière d'une somme de \$1,104,821.98 ; qu'elle a eu à pa  
à ses porteurs de polices tant en assurances pour cause de mort qu  
dotations à maturité, profits, etc., une somme de \$236,073.74 et  
les autres déboursés qu'elle a eu à faire se sont élevés en tout à  
somme de \$296,733.57, faisant en tout une dépense de \$532,807.  
Les opérations l'année dernière se chiffrent donc par un excéd  
d'une valeur de \$532,807 31

Son actif est actuellement de \$3,772,477.25 et son passif,—mo  
ce qu'il y a de payé sur le capital-social—est d'une valeur  
\$3,270,155.75. Elle a donc à son crédit un surplus de \$502,321.  
Son surplus net est de \$202,321.50 ; c'est un gain de \$57,587.  
sur l'année précédente.

Inutile d'ajouter après cela que la situation financière de  
Manufacturers Life Insurance Co est excellente, et de nature  
faire honneur à ses administrateurs.

## Aux membres du Clergé

Un savant français, M. Ogle, vient de dresser un tableau comp  
paratif de la mortalité des hommes de vingt-cinq à soixante-cin  
ans, travaillant dans les différentes industries.

Les études de M. Ogle lui ont permis de constater que ce so  
les membres du clergé catholique et protestant qui représentent  
moyenne la plus satisfaisante par rapport à la durée de la vie, tan  
que la mortalité est fournie par les verriers, les coutelliers, les br  
seurs, les marchands de vins et liqueurs et les garçons d'hôtel.

C'est ainsi que pour 100 ecclésiastiques, il meurt 118 jardinie  
126 travailleurs agricoles, 134 pêcheurs, 148 charpentiers-menuisie  
152 avocats, 160 mineurs, 171 voyageurs de commerce, 171 bo  
langers, 174 maçons et tailleurs de pierre, 175 forgerons, 185 tr  
vailleurs de la voie ferrée, 189 tailleurs, 193 imprimeurs, 201 bo  
chers, 202 médecins, 216 verriers, 235 coutelliers, 245 brasseurs, 2  
cochers, 272 marchands de vins et liqueurs et 397 garçons d'hôte

Comme on le voit par ce qui précède, les membres du clergé  
sont les meilleures vies à assurer

Désirant obtenir une part plus large du patronage des membres du clergé, la "Manufacturers Life Insurance Company" vient de faire enregistrer une police offrant des garanties qui n'ont jamais été offertes encore au public.

La Compagnie est justifiée d'en agir ainsi vis à vis les membres du Clergé par la supériorité du risque, comme nous venons de le démontrer par le tableau de M. Ogle.

Cette police du clergé offre des dividendes garantis plus considérables pour la même prime, que les polices ordinaires.

Voici quelques-uns des Privilèges, Garanties, et Bénéfices de cette police :

1. Règlement immédiat des réclamations en cas de décès.
2. Règlement en Espèces à l'expiration de la période de Placement, ou sous une autre forme.
3. Bonis en Espèces Garantis.
4. Valeur d'emprunt Garantie.
5. La clause de Non-Confiscation garantissant qu'après trois ans la police sera maintenue en vigueur, même si la prime n'est pas payée à son échéance.
6. Rente viagère pour la protection de ceux dont on est chargé.
7. Valeur en Espèces garantie, qui ne peut pas être forfaitée par la déchéance de la police ou après, excepté si l'on prend l'extension de l'assurance.
8. Un mois de grâce est accordé pour le paiement des primes après cinq années.
9. Douze mois sont accordés pour réinstaller une police périmée.
10. *La Compagnie garantit de prêter toutes les primes après cinq ans, pourvu que l'intérêt sur icelles au taux de 5 pour cent soit payé d'avance.*
- 11 (a). *Si le décès arrivait après la 10ème année, mais avant l'échéance de la prime annuelle, la Compagnie remboursera en outre de la valeur de la police, toutes les primes qui auront été déboursées après la 10ème prime annuelle, et (b) Si l'assuré le désire, la Compagnie prêtera toutes les primes futures après que la 10ème prime annuelle aura été payée, à mesure qu'elles deviendront dues sans pour cela dimi-*

nuer en aucune manière le montant de l'assurance, si la mort arrive pendant la durée du paiement.

L'évaluation suivante donne une bonne idée de ce qu'est la police offerte aux membres du clergé.

Age 30 ans.	Prime annuelle \$43
Montant \$10,000.00	Pendant 20 ans seulement \$10,00
Montant payable en cas de décès durant les premiers 10 ans.....	
Toutes les primes payées après 10 ans seront ajoutées au capital de la police si la mort arrive entre la 10ème et la 20ème année.	

*A l'expiration des 20 ans l'assuré pourra :*

1. Retirer une police acquittée, continuant à participer aux bénéfices, au montant de.....	\$10,00
et recevoir en argent (a) Boni Garanti.....	\$2,600 00
(b) Profits additionnels garantis.....	4,430 00
Total des dividendes payables en argent.....	7,030 00
2. Retirer une police acquittée continuant à participer aux bénéfices, au montant de :	
Capital de la police garanti.....	\$10,000.00
Boni additionnel garanti.....	5,000.00
Total de la police acquittée garanti, continuant à participer aux profits... Et retirer en <i>Espèces</i> les profits estimés à.....	\$15,000 4,430
3. Echanger sa police pour une police acquittée continuant à participer aux profits.....	
Capital de la police garanti.....	\$10,000.00
Boni additionnel garanti.....	5,000.00
Dividendes provenant des Profits.....	8,900.00
4. Retirer en argent la valeur entière de la police, consistant en :	\$23,90
Réserve garantie.....	\$7,800.04
Profits accumulés.....	4,430.00
Valeur totale en argent.....	\$12,23

Si vous voulez être assez bon de remplir le coupon ci-joint nous le retourner, nous nous empresserons de vous faire connaître l'évaluation d'une semblable police pour une personne de votre

J. T. LACHANCE, Ecr,

Agent en Chef de la Manufacturers Life Ins. Co..

Monsieur,

Veillez me donner par le retour de la malle l'évaluation d'une assurance sur le montant de \$....., mentionnée dans votre circulaire aux membres du clergé

Nom..... Né le.....

Adresse.....

# La "Manufacturers"

## COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

*6<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Compagnie, à Toronto, le 6<sup>ème</sup> jour de Février 1902.*

**Extraits du compte-rendu soumis aux Directeurs, Actionnaires et Assurés de la dite Compagnie.**

Cette assemblée annuelle est la première depuis l'union des deux Compagnies d'assurance sur la vie "THE TEMPERANCE AND GENERAL LIFE ASSURANCE COMPANY DE L'AMERIQUE DU NORD" et a "MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY". Nul doute que les actionnaires et les assurés des deux compagnies réunies, prendront un intérêt inaccoutumé au rapport qui leur est soumis aujourd'hui. Nos directeurs sont fiers de pouvoir vous soumettre un compte-rendu des opérations de l'année 1901, aussi satisfaisant sous tous rapports.

Chacun aurait pu s'attendre à un décroissement des nouvelles affaires pour la première année au moins, à cause de l'union des deux compagnies, beaucoup de temps et d'énergie ayant été consacré à cette transaction ; mais vos directeurs sont heureux de pouvoir vous annoncer que le contraire a eu lieu. Depuis l'union, au mois de juin dernier, la Compagnie a fait des progrès rapides dans toutes les branches de ses opérations.

Les demandes pour nouvelles assurances ont atteint le chiffre 3,835 pour un montant de \$5,663,378.00. De ce montant, la Compagnie a cru bon de refuser des demandes pour \$606,117.00, vu que les examens médicaux n'étaient pas satisfaisants, et des applications pour un montant de \$33,860 n'avaient pas encore été décidées à la fin de l'année ; 3,395 polices ont été écrites pour un montant de \$2,401.00.

Les assurances en cours, au montant de \$27,139,424.00, se il leur sument comme suit : \$8,045,439.00 dans la section dite de Temelui qu rance et \$18,893,675.00 dans la section des affaires générales. : les affa

Les recettes pour les primes et pour les intérêts se sont élevés avor à \$1,064,821.98. Le montant payé aux assurés pour mortalitéailleurs assurances arrivées à terme, dotations, rentes viagères et dividen Le ra payés aux assurés est de \$236,073.74. Les frais d'administratums à l et ce qu'il a fallu payer pour les impôts aux différents gou F. JU nements et aux municipalités se sont montés à \$262,932.08, outre du montant de \$9,230.98, frais encourus par l'union deux compagnies. Si les frais d'administration eussent été c onts et ef tinués dans la même proportion de l'année dernière, ils raient requis un montant de \$283,170.4 ; de sorte que \$20,23 autres ont été économisés sur cet item seulement, pendant le court espets sur c de six mois, ou un peu plus de \$40,000.00 par année. Ce résu thèque s'accorde parfaitement avec les estimés établis lors de l'union rts faits c deux compagnies. rances

L'excédant des recettes sur les déboursés est de \$572,014, aleur de b un joli montant à ajouter à la réserve et au surplus des assurés. chiffre net

L'actif a été augmenté de \$568,119.03, atteignant presque qu'inté quatre actif, marque de \$4,000,000.00. La réserve sur les assurances en co est de \$3,210,701.00, et le surplus ou les profits portés à l'avoir assurés sont de \$502,321.50.

La date fixée par la législation sur les assurances, par laqu réserves p les compagnies devront avoir leurs réserves sur les polices, étab toutes p sur une base de 4 pour cent, est fixée au 1er janvier 1910. No ur réclam compagnie pourrait dès maintenant placer toutes ses polices et divi sur cette base, et pourrait encore montrer un surplus très élevé en mais no utres mont de tout passif et capital payé. rplus por

Considérant l'accroissement rapide de la réserve et du surp avec un montant de nouvelles affaires considérable, en même ten que nous constatons la diminution dans les frais d'administrat rgent reçu a " Manufacturers Life " est dans une position des plus envia rgent reçu

Vos directeurs ont raison de vous féliciter, de féliciter les ciers, les employés du bureau et les agents sollicitateurs, des eff

seul leur a fallu déployer pour arriver à un aussi beau résultat que celui qui a couronné l'année 1901. Maintenant que les succursales des affaires d'administration des deux compagnies ont été réunies, nous avons aussi raison de croire que l'avenir nous réserve même de meilleurs résultats.

Le rapport de l'auditeur accompagne l'état financier qui va être soumis à l'instant.

F. JUNKIN,

*Directeur-Gérant.*

G. W. ROSS,

*Président.*

### ACTIF

bons et effets du Gouvernement, Municipalités et autres, possédés par la Compagnie.....	<b>\$2,106,819.85</b>
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds.....	<b>1,077,395.05</b>
Prêts faits en argent aux assurés sur polices d'assurances données en garantie collatérale .....	<b>254,005.08</b>
Valeur de biens-fonds possédés par la Compagnie ...	<b>56,859.24</b>
Excédent net des primes non perçues et différées ainsi qu'intérêts dûs et acquis .....	<b>246,789.95</b>
Actif, y compris argent en banques.....	<b>30,608.08</b>
	<hr/>
	<b>\$3,772,477.25</b>

### PASSIF

Reserves pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes polices et rentes viagères en cours .....	<b>\$3,210,701.00</b>
Provisions pour réclamations mortuaires, attendant les preuves et dividendes déclarés en faveur des assurés, mais non encore payés .....	<b>49,067.00</b>
Autres montants dûs, mais non payés.....	<b>10,387.75</b>
Plus portés au compte des assurés .....	<b>502,321.50</b>
	<hr/>
	<b>\$3,772,477.25</b>

### RECETTES

Argent reçu pour primes.....	<b>\$ 923,102.56</b>
Argent reçu pour intérêts et loyers.. ..	<b>181,719.42</b>
	<hr/>
	<b>\$1,104,821.98</b>

## DEBOURSES

Payé pour réclamations mortuaires	<b>\$169,622.49</b>
Payé aux assurés, pour dotations échues et rentes viagères.....	<b>33,607.61</b>
Payé aux assurés pour dividendes en argent et pour polices ré- siliées .....	<b>32,843.61</b>
Total des paiements faits aux assurés.....	<b>23,6073.00</b>
Payé pour tous autres comptes.....	<b>29,6733.00</b>
Excédant des recettes sur les déboursés.....	<b>57,2014.00</b>
	<b>\$1,104,821.00</b>

N. B.—Garanties détenues par la Compagnie pour la sécurité des assurés :

(a) Surplus tel que ci-haut .....	<b>\$ 502,321.50</b>
(b) Réserves " " .....	<b>3,201,701.00</b>
(c) Capital souscrit mais non versé .....	<b>1,200,000.00</b>
Total de la Garantie.....	<b>\$1,913,022.50</b>

En proposant l'adoption du compte-rendu, le président de la compagnie dit : Je suis heureux de rencontrer les actionnaires et les assurés de la "Manufacturers Life", afin de leur témoigner ma reconnaissance au sujet du rapport qui vient de nous être soumis.

La première question importante soumise à votre attention, qui me cause beaucoup de satisfaction, est le fait qu'après mûre considération, vos directeurs ont décidé d'adopter le nom de la "Manufacturers Life Insurance Company", au lieu du double nom "Manufacturers and Temperance and General Life Assurance Company", nom qui était beaucoup trop embarrassant pour des affaires commerciales. Naturellement, ce changement causa quelques dissentiments parmi quelques assurés, mais je suis heureux de dire qu'aujourd'hui après une explication convenable, tous ont reconnu la sagesse des directeurs. Le nombre considérable de nouveaux amis que la Compagnie a su se créer est une preuve de la vérité de mes avancés.

Il faut remarquer que les demandes pour les nouvelles assurances en 1901, ont excédé les demandes faites pour 1900 de plus un demi million de piastres, et que tous les autres items accusent un accroissement. Fait encore plus encourageant, c'est le résultat de l'union des deux Compagnies; l'honorable G. W. Ross, s'exprime comme suit à ce sujet :

En ma qualité de président de la Compagnie, je me permettrai de vous faire remarquer la réduction notable dans les frais d'administration de la nouvelle Compagnie. On a économisé dans six mois, au-delà de \$20,000.00, ou presque le même montant payé en dividendes aux assurés dans l'exercice de 1900. Ce fait est encore plus remarquable, si l'on songe que ce résultat a été atteint dans les premiers six mois d'opérations de la nouvelle Compagnie, lorsqu'il a fallu payer un montant assez rond pour les frais occasionnés par l'union des deux Compagnies.

Tous ces détails démontrent la sagesse de l'union des deux compagnies. La comparaison des opérations de la nouvelle Compagnie aux opérations de 1900 des deux Compagnies réunies, nous donne le droit d'être fiers de notre administration. Il y a eu une augmentation de plus de \$82,000.00 dans les recettes des primes, au-delà d'un demi million dans l'actif, et d'un autre million dans les garanties détenues par la Compagnie pour la sécurité des assurés. Ces chiffres prouvent la sagesse de l'union des deux Compagnies sans le moindre doute.

Je désire attirer votre attention sur l'état suivant démontrant l'augmentation entre les années 1900 et 1901 :

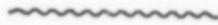
	1900.	1901.	Augmen- tation.	Proportion de l'augmen- tation
Polices souscrites.....	\$4,171,663.00	\$5,023,401.00	\$851,738.00	20.85 p.c.
Actif .....	3,204,358.22	3,772,477.25	568,119.03	17.70
Garantie aux assurés..	4,007,713.33	4,913,022.50	905,309.17	22.50

Un autre point sur lequel je désire attirer votre attention, c'est la supériorité des risques acceptés par nos directeurs médicaux.

Le succès d'une compagnie d'assurance sur la vie dépend beaucoup du choix judicieux de ses risques.

Comme je l'ai dit plus haut, le compte-rendu est très satisfaisant et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance ; la position financière est supérieure et tous nos employés travaillent avec enthousiasme pour le succès de la Compagnie. Je suis persuadé que l'année prochaine, je pourrai vous rencontrer encore avec des frais meilleurs que ceux de cette année.

En secondant l'adoption du rapport, le vice-président, le tenant-colonel Pellatt manifeste sa satisfaction des garanties données par la Compagnie pour la sécurité des assurés. Ces garanties ne peuvent certainement pas être surpassées.



Le Gérant d'une de nos principales compagnies recevait, quelques jours derniers, d'un de ses principaux agents, la lettre suivante tenant l'annonce d'une compagnie rivale :

" Cher Monsieur.— Je sais que vous aimez à rire, c'est pourquoi je vous inclus l'annonce de la compagnie d'assurance sur la vie. Avec une police semblable ici, je crois que je ferais florès parmi les pécheurs qui veulent se sauver de la colère des dieux. Il est peut-être difficile de comprendre comment la compagnie va pouvoir payer des annuités à ses assurés décédés ; un de mes agents raconte que qu'ils ont probablement un contrat avec St-Pierre et Pluto, contenant des chèques écrits sur de l'amiante à celui-ci. "

Votre bien dévoué, \*\*\*

L'annonce en question était ainsi conçue :

" Une police Dotation... émanée par la compagnie d'assurance sur la vie ..... du Canada, est un placement idéal pour un homme dans cette position. S'il meurt en aucun temps, il est assuré d'une annuité régulière pour sa vie future. Avec une telle police, l'homme n'a pas besoin de craindre pour sa vie future ni celle de sa femme et de ses enfants".

# “Manufacturers Life”

## COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Président ; L'hon. G. W. Ross, Premier Ministre de la Province d'Ontario.  
Vice-Président : Lt-Col. H. M. Pellatt, Toronto, Président de la Cie de lumière électrique de Toronto et Directeur de la Cie R. & O.  
Vice-Président : Lloyd Harris, Toronto, de la maison Massey Harris Co., Ltd.  
Directeur Gérant : J. F. Junkin, Toronto. Assistant-Gérant : Robt. Junkin, Toronto.

### Bureau de Direction Local pour Québec

M. L. P. Pelletier, ex. Secrétaire Provincial.  
M. V. W. Larue, N. P., Président de la Société de Construction Permanente de Québec, Membre du Conseil Législatif.  
M. J. Labrecque, N. P., Directeur de la Caisse d'Economie, Québec.  
M. J. Carrier, de Carrier, Lainé & Cie, Lévis.  
M. P. Sirois, L. L. D., notaire, professeur de droit constitutionnel et administratif à l'Université Laval, Québec.

Pourquoi cette compagnie fait elle un montant d'affaires aussi considérable ? Parce que ses polices sont préférées pour leur lucidité, leurs garanties acquittées, valeur en argent, extension d'assurances de paiements généreux par versements annuels de 5, 10, 15, 25, 30, 35, et 40 versements.

La Manufacturers est la première compagnie garantissant les versements de ses polices par versements au lieu du plein montant au des assurés.

**AVIS.**—Lorsque vous assurez votre vie, vous devez être convaincu que la compagnie dans laquelle vous vous assurez est productive ; vous donne le meilleur contrat que le montant de vos primes puisse acheter ; que la compagnie que vous choisissez possède un surplus élevé. Faites la comparaison de l'actif au passif, et choisissez votre préférence à la compagnie qui vous offre le plus de garantie en Canada.

Ne vous occupez pas de ce que les compagnies étrangères ont en Angleterre ou aux États-Unis. Leurs surplus dans ces pays ne sont pas pour vos beaux yeux.

Gardez votre argent au pays. Si vous êtes intéressé, détachez le coupon au bas de cette page et adressez le comme suit :

**J. T. LACHANCE,**  
Manufacturers Life Ins. Co., 119, rue St. Pierre, Québec.

Je désire assurer ma vie pour \$ \_\_\_\_\_ Veuillez me dire combien me coûterait une police pour ce montant, étant donné que je suis né le \_\_\_\_\_ 18

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# VIN DES CARMES

Incontestablement le seul Vin Tonique Sérieux

Formulé d'après le Codex Français qui est sous le contrôle du gouvernement de France  
 SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉ pour tous les cas de Convalescence, d'Anémie, de Débilité  
 générale, de Faiblesse Musculaire, de Dyspepsie, etc. Fait disparaître les Pâles Couleurs  
 purifiant, nourrissant et enrichissant le sang. Excellent pour *tous les âges*. Indispensable  
 aux personnes faibles des deux sexes. Donne FORCE, VIGEUR, SANTÉ.  
 Le seul et unique Vin Tonique dont les Médecins ont vu l'analyse.

— EN VENTE PARTOUT. —

DEPOSITAIRES-GENERAUX

**A. TOUSSAINT & CIE,**

— QUEBEC

## POELE L'ETOILE

GRANDE REDUCTION SUR NOTRE CELEBRE POELE L'ETOILE

Breveté 10 mars 1894. Médaille à l'Exposition Provinciale de 1894.

**GEO. BROUSSEAU**

MANUFACTURIER

79-83, Rue St-Paul,

Basse-Ville, QUEBEC

Téléphone 706.

Spécialité : ESTAMPES faites sur cuivre.

*Votre visite a Quebec n'est pas complete si vous ne  
 visitez pas les Salons de Fourrures de - - -*

# J. B. LALIBERTE

Manteaux en Seal, Manteaux en Mouton de Perse.

Manteaux Electric Seal,

Boas de toutes fourrures,

Manchons de toutes fourrures

Le plus grand assortiment de Casques de toute la ville.

Casques en Vison,

Casques en Seal,

Casques Loutre Naturelle

Casques Loutre teinte et piquée,

Robes de Musk Ox.

Capots de chat sauvage, notre spécialité, qualité supérieure, fini irréprochable

Capots doublés en Rat Musqué, Ecureuil teint, Vison, avec colle

revers en Moutons de Perse, Loutre Naturelle du Labrador, etc., etc.

Traines Sauvages, Souliers mous de tout genre,

Gants et Mitaines. Kid, Buck, etc., etc.

**J. B. LALIBERTE**

— QUEBEC

La Cie d'Imprimerie Commerciale, 109, Côte Lamontagne, Québec.